

CAPN TECHNIQUE

TITULARISATION AGENTS PACTE du 8 décembre 2012

La DG s'obstine dans son entreprise de démolition des conditions de travail et de vie des agents, de leurs droits et garanties, des moyens nécessaires à une réalisation correcte de l'ensemble de nos missions de service public.

Tout cela pour répondre, quelque soit les autres raisons invoquées, aux contraintes budgétaires inscrites comme un dogme du dieu Capitalos.

Se sentant obligé de répondre à ces commandements, elle sème la division dans les services, que ce soit, par exemple, au travers de primes, de la rémunération au mérite, de transferts d'emplois, du développement des postes à profil et des contractuels. Le NRP est mis en place partout avec des conséquences mortifères très concrètes pour les agents et le public dès janvier prochain. N'oublions jamais que le drame « France Télécom » avait commencé ainsi.

Cerise sur le gâteau, le comité technique de réseau du 9 décembre compte entériner, notamment, les nouvelles suppressions d'emplois au sein de notre administration. La loi de finances pour 2021 prévoit ainsi 1 800 suppressions nettes d'emplois à la DGFIP sur les 2163 suppressions ministérielles. Toutes les catégories d'emplois et tous les services seront touchés. Le bilan depuis 2011 est déplorable.

Ce ne sont pas les quelques titularisations d'Agents Pacte comme agents techniques, ce jour, qui modifieront cette politique d'amoindrissement des moyens alloués aux besoins vitaux de service public, que ne cesse pourtant de montrer la crise sanitaire actuelle.

Les dossiers de cette CAPN concernent des agents sous contrat Pacte, sans CAPN de recours de rattachement pendant la période de leur stage et qui se voient titularisés à l'issue, ou pas !, au bon vouloir d'une commission locale.

Concrètement, ils n'ont pas de chance d'être défendus en cas de prolongation de stage pour des motifs locaux, voire dans certains cas avec un dossier vide où nous nous demandons sur quelles bases vous suivez aveuglement les décisions locales. Pour le bien de l'agent ou pour le bien du directeur ?

- ➔ **OUI** 12 agents seront titularisés mais 7 seront prolongés en stage au motif récurrent d'absences de formation pendant la période de confinement.
- ➔ **OUI** la crise sanitaire a stoppé les possibilités de formation mais celle-ci n'a débuté que mi mars alors que les agents étaient recrutés depuis le 1er décembre 2019.
- ➔ **OUI** quelques agents semblent rencontrer des difficultés d'adaptation mais d'autres sont parfaitement intégrés, parfaitement autonomes (mentions inscrites dans les relevés d'appréciation des directions locales) et juste l'absence de stage, dont ils n'ont dans leur cas pas besoin pour répondre à leurs fonctions, vient empêcher leur titularisation immédiate !?
- ➔ **OUI** ces formations ne peuvent que qualifier leur parcours durant leur stage, mais la crise sanitaire ne cessera pas avant les prolongations de stage prononcées de 6 mois.

La crise sanitaire a sérieusement compliqué les conditions de stage de ces agents mais la DG et ses directions locales appliquent toujours la même logique, le bon vouloir du seigneur local.